



PELOUSES ET LANDES SECHES

AIDE POSSIBLE :

Pâturage : 219 €/ha/an
Ouverture + Pâturage : 342 €/ha/an

● Financeurs : Conseil régional de Picardie,
Etat, Europe, Agences de l'Eau



Les pelouses et landes sèches sont en grande déprise en Picardie depuis plusieurs dizaines d'années. Cette évolution est liée au déclin de l'élevage, ainsi qu'aux contraintes et à la faible rentabilité d'exploitation de ces milieux. Or, ces espaces abritent des habitats naturels et une faune et une flore remarquables. En fonction de l'état du milieu, des opérations d'ouverture s'avèrent nécessaires.

- Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage.
- Chargement moyen annuel compris entre 0.3 et 0.8 UGB/ha/an.
- Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organiques (y compris compost, hors restitution par pâturage).
- Absence d'écobuage, de brûlage dirigé et de traitement herbicide chimique (sauf localisé avec produits autorisés contre chardons, rumex, orties, etc).
- Programme des travaux d'ouverture et d'entretien.
- Mise en oeuvre du programme avec respect des modalités et de la fréquence des travaux d'élimination mécanique des rejets ligneux et autres végétaux indésirables.
- Réalisation des travaux d'ouverture pendant la période déterminée.
- Réalisation des travaux d'entretien interdite du 1^{er} mai au 31 juillet.